

Commune de FLEURY (Manche)

**PROCES-VERBAL de la réunion de
CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2022**

Date de convocation :
11 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze juin à 20h30, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire

Etaient présents : M. Daniel VESVAL, Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT, Mme Catherine BAZIN, M. Patrice GUERIN, Mme Cathy GOURVENEC, M. Camille LEFEVRE, M. Hubert QUESNEL, M. Freddy LAUBEL, Mme Stéphanie GUESDON, Mme Marie-Line LE ROY, M. Bruno HESLOUIN, Mme Isabelle LEBOUVIER, Mme Jennifer DUPONT

Pouvoirs : M. Lionel ROULIN (à M. Daniel VESVAL), M. Cyril BEQUET (à Camille LEFEVRE)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux des réunions du 30 mars 2022 et du 18 mai 2022
- Nouveau mode de collecte des déchets
- Lotissement de l'Etang
- Programme voirie
- Nouveaux tarifs et contrat cantine
- Devis BIAD/ROY pour l'église

Informations :

- Air de lavage
- RD 924
- Garage Antoine MOREL
- Grillage terrain de tennis

Affaires diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT est choisie comme secrétaire de séance.

Procès-verbal des réunions du 30 mars et du 18 mai 2022

Les procès-verbaux, précédemment transmis à chacun des membres du conseil municipal ne font l'objet d'aucune observation et sont adoptés à l'unanimité.

Délibération n° 2022-25 : Tarifs cantine école

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit le tarif de la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 :

Formule tarifaire sur 10 mois, soit de septembre à juin-juillet :

- Enfants domiciliés dans le RPI, soit à Fleury et à La Bloutière :
 - . 57,00 € par mois – forfait 4 jours/semaine
 - . 42,75 € par mois – forfait 3 jours/semaine
 - . 28,50 € par mois – forfait 2 jours/semaine
 - . 14,25 € par mois – forfait 1 jour/semaine

- Enfants domiciliés hors RPI
 - . 88,00 € par mois – forfait 4 jours/semaine
 - . 66,00 € par mois – forfait 3 jours/semaine
 - . 44,00 € par mois – forfait 2 jours/semaine
 - . 22,00 € par mois – forfait 1 jour/semaine

Tarif spécial pour enfant faisant des allergies alimentaires :

- **1 € le prix du service** par jour de cantine pour tout élève faisant des allergies alimentaires, dont les parents fourniraient le repas.

Inscription ou désinscription en cours d'année et repas pris occasionnellement :

En cours d'année scolaire, pour les enfants nouvellement inscrits ou pour les enfants ne déjeunant plus à la cantine, une régularisation sera effectuée en fonction du nombre de repas effectivement pris à la cantine sur la base du tarif ci-après :

- **4,07 €/repas** pour les enfants domiciliés dans le RPI Fleury – La Bloutière
- **6,29 €/repas** pour les enfants domiciliés hors RPI

Le tarif de 4,07 €/repas pour les enfants du RPI, 6,29 € pour les enfants hors RPI s'applique pour les repas pris occasionnellement.

Déduction exceptionnelle des repas :

- 1 jour d'absence pour maladie
- à partir du 2^{ème} jour d'absence, sur fourniture d'un justificatif (certificat médical ou ordonnance)
- les absences pour cas de force majeure seront étudiées au cas par cas

Ne sont pas déduits les jours de sorties scolaires (il en est tenu compte dans l'établissement des forfaits)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
Le 01/07/2022

Contrat cantine

La société DUPONT-RESTAURATION a résilié le contrat au 30 juin 2022.

A compter du 1^{er} septembre 2022, le collège Saint-Joseph reprend la restauration en auto-gestion et nous fournira donc les repas.

Pour le site de Fleury, les effectifs sont en hausse pour la rentrée scolaire 2022-2023

Délibération 2022-24 : Nom de l'école de Fleury

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2022, Monsieur le Maire avait présenté la demande de Mme BERNIER, directrice de l'école de Fleury, concernant la proposition d'un nom pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE :

Que l'école de Fleury portera le nom : Ecole des Pensées

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
Le 30/06/2022

Nouveau mode de collecte des déchets

Suite à la distribution du flyer concernant la réservation des bacs pour la nouvelle collecte des déchets, Villedieu Intercom a enregistré 50% des réponses attendues pour FLEURY.

Il faudra relancer les personnes qui n'auront pas répondu en les appelant ou en allant les voir si besoin pour expliquer et recueillir leur besoin : bac jaune ou sac jaune.

Lotissement de l'Étang

La vente du 3^{ème} terrain a été conclue chez notaire avec Mme DELATTRE.

M. Le Maire explique aux membres du conseil qu'après discussions, M. MATHEUS (kiné) a accepté que la rue desservant ses 2 terrains soit en double sens sous 2 conditions :

a/ que les habitants du lotissement paient la barrière (et la pose) entre leur lotissement et celui de l'étang, barrière qui ne pourra être ouverte que pour les secours,

b/ que la mairie mette la rue du Pont-Cey en sens unique de la sortie du lotissement du Grand Chemin au carrefour du haut de la route de Granville.

Programme voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les devis pour la réfection de la voirie :

Route du Château d'Eau : 55 188€

Route du Tanu : 42 930€ partie Fleury

Route du Tanu : 28902€ partie Champrepus donc à diviser par 2 ?

Clocher de l'Eglise

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un disfonctionnement de la cloche de l'église, la mairie a fait appel à l'entreprise BIARD-ROY. M. Stéphane MOUTON est monté dans le clocher et a pu constater, entre autres, que la chaîne rouillée était cassée.

Coût pour changer la chaîne : 110€

+ devis pour changer les contacteurs : 2776,80€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'accepter le devis de l'entreprise BIARD-ROY et de faire procéder aux réparations nécessaires.

AFFAIRES DIVERSES

- 1) Le garage MAJECTIC CAR a été repris par M. Antoine MOREL qui proposera à cet endroit, des voitures d'occasion (pas de mécanique).
Il va faire poser un portail et une clôture.
- 2) L'aire de lavage a été rachetée à M. Karl LEBOUTELLER par M. Henri-Jacques LEHAUT. Ce dernier souhaite installer un bloc de machines à laver sur le parking.
- 3) Parking Raymond DUPART :

M. le Maire a RDV avec TOTAL qui serait intéressé par la moitié du parking (qui fait au total 2280 m²).

M. le Maire interroge les membres du conseil pour savoir à quel prix la commune peut vendre le m².

Les membres du Conseil Municipal proposent la somme de **100 € le m²**.

- 4) Les élèves de la classe de CP de l'école de Fleury ont adressé un courrier à M. le Maire pour l'inviter ainsi que le Conseil Municipal à venir voir un spectacle musical sous le chapiteau le mardi 21 juin 2022 à 18h30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL

